



UNITÉ D'ACCUEIL PÉDIATRIQUE ENFANT EN DANGER (UAPED) CHU DE RENNES

L'unité d'accueil pédiatrique enfant en danger (UAPED) du CHU de Rennes est dédiée à l'accueil des enfants et adolescents de 0 à 18 ans confrontés à tous types de violences : violences physiques, sexuelles et psychologiques, négligences, violences conjugales, prostitution, harcèlement scolaire. Dépistage, évaluation, soins et protection dans un environnement sécurisant.

L'unité d'accueil pédiatrique enfant en danger (UAPED) permet le dépistage, l'évaluation, l'accueil, et le recueil de la parole et le soin, du mineur dans des conditions adaptées et sécurisantes, ainsi que l'organisation de son éventuelle protection administrative ou judiciaire.

L'UAPED du CHU de Rennes regroupe des ressources soignantes spécialisées en santé de l'enfant et de l'adolescent et une salle d'audition adaptée. Elles ont pour objet d'offrir :

- Un accueil du mineur et de ses accompagnants dans les contextes de violences ou suspicion de violences subies ou agies ;
- La possibilité de soins et de protection adaptés et gradués ;
- Un accompagnement global du mineur et de ses accompagnants : médico-psycho-social, médico-légal et judiciaire ;
- La possibilité d'une audition dans des locaux adaptés par des services d'enquête.

L'équipe de l'UAPED est une équipe pluridisciplinaire réunissant : pédiatre légiste, pédiatres, médecins légistes, pédopsychiatre, infirmière-puéricultrices, psychologues, assistantes sociale, cadres de santé, secrétaires.

Volet ressources

L'équipe de l'UAPED Sud est à disposition de tout professionnel qui se questionne sur une situation possible de danger concernant un mineur : absence de réponse aux besoins fondamentaux de l'enfant, inquiétude sur la santé physique et psychique d'un mineur en lien avec des violences ou des négligences, révélations de violences.

Proposant un avis spécialisé, l'UAPED aide les professionnels au repérage, diagnostic, décision de rédaction d'écrit (information préoccupante ou signalement judiciaire). Lorsque l'unité est sollicitée, l'avis est d'abord régulé par la puéricultrice

Chaque semaine l'unité organise une évaluation pluridisciplinaire lors d'un staff de protection de l'enfance.

Contactez l'UAPED de préférence via la **plateforme OMNIDOC** : <https://omnidoc.fr/chu-rennes>

Tout professionnel de santé muni d'un numéro RPPS peut solliciter un avis "enfance en danger" via la plateforme de téléexpertise Omnidoc. Il est nécessaire d'être inscrit (gratuitement) pour pouvoir envoyer une demande.

L'UAPED Sud est ouverte du **lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h.**

Volet médical

Les enfants peuvent être reçus à la demande de professionnels médicaux, paramédicaux, socio-éducatifs et judiciaires. La proposition de consultation a lieu à l'issue d'une réunion interprofessionnelle (staff) hebdomadaire.

Les mineurs bénéficient alors d'une consultation pédiatrique, pédopsychiatrique, psychologique ou médico-sociale, afin d'évaluer le retentissement des violences sur leur santé et leur développement et d'envisager ou orienter vers un parcours de soin gradué en fonction des besoins identifiés.

Cette évaluation peut avoir lieu au sein de l'unité en rendez-vous externe, au cours d'une hospitalisation dans les services de pédiatrie ou d'un passage aux urgences pédiatriques.

La demande d'une protection administrative ou judiciaire peut être décidée par le biais d'une information préoccupante ou d'un signalement judiciaire.

CONTACT

Adresse :

CHU de Rennes - Hôpital Sud
Service de pédiatrie d'urgences et de spécialités - UAPED Sud
A l'entrée des urgences pédiatriques
16 boulevard de Bulgarie
35203 Rennes cedex 2

Courriel :

secretariat.uapedsud@chu-rennes.fr

Tél. :

[02 99 26 67 42](tel:0299266742)

Volet judiciaire et médico-légal

Les mineurs sont accueillis à l'UAPED Pontchaillou sur réquisition judiciaire.

Lorsqu'une audition de l'enfant est demandée par la Justice, une psychologue de l'UAPED Pontchaillou l'accueille dans un environnement protecteur et sécurisant. La psychologue accompagne le mineur tout au long de sa présence dans l'unité.

Selon l'âge et les caractéristiques de fonctionnement du mineur, une évaluation du fonctionnement cognitif et de l'état émotionnel de l'enfant peut être réalisée en première intention, par une psychologue, afin d'apprécier la faisabilité d'une audition (évaluation pré-audition).

L'UAPED dispose d'un local dédié, adapté (décoration, taille du mobilier...) et muni d'un équipement vidéo mis à disposition de la justice. L'audition est menée par un agent ou officier de police judiciaire idéalement formé aux techniques spécifiques d'audition de mineurs. La règle est un binôme directeur d'enquête derrière la glace sans tain et le référent audition mineur dans la salle d'audition. Afin d'obtenir le maximum d'informations valides, il utilise des questions ouvertes, non suggestives (protocole NICHHD). La psychologue veille au bien-être et au respect de la temporalité et subjectivité de l'enfant durant toute l'audition et assiste l'enquêteur dans cette tâche si cela est nécessaire.

A l'issue de l'audition, un médecin légiste reçoit le mineur sur réquisition pour un examen médico-légal après que la psychologue lui ait transmis les éléments de son évaluation et de l'audition. L'examen permet d'évaluer les éventuelles conséquences des violences sur le développement, la santé physique et psychique de l'enfant. Un temps de psychoéducation est pris lors des entretiens avec la psychologue et le médecin sur les manifestations psychos traumatiques. Des préconisations de prise en charge et des orientations sont faites à l'issue de l'audition. La psychologue se met en lien avec les professionnels extérieurs qui sont amenés à prendre en charge l'enfant si cela est nécessaire.

Pendant l'audition du mineur, l'assistante sociale rencontre son accompagnant (représentant légal, éducateur référent, accueillant familial) afin de faire le point sur l'environnement familial, social et scolaire du mineur.

Les observations et informations viennent compléter les transmissions faites au médecin légiste afin d'affiner les propositions de prise en charge du mineur à l'issue de l'audition.

À distance de l'audition, le mineur et ses accompagnants peuvent être rappelés pour s'assurer de la mise en place de la prise en charge.

CONTACT

Adresse :

CHU de Rennes - Hôpital Pontchaillou
Service de médecine légale et pénitentiaire - UAPED Pontchaillou
Pavillon Auguste-Ambroise Tardieu
2 rue Henri Le Guilloux
35033 Rennes cedex

Courriel :

medecine-legale@chu-rennes.fr

Tél. :

[02 99 28 24 28](tel:0299282428)

Ce dispositif régional a vocation à proposer des missions de recours et d'expertise pour les mineurs, des ressources spécialisées pour l'ensemble des acteurs de soin de la région, des actions de sensibilisation et formation (en collaboration avec les équipes des UAPED et les médecins référents de la protection de l'enfance des conseils départementaux), des approches de prévention, de repérage et de prise en charge à intégrer aux pratiques professionnelles, des missions de recherche et d'enseignement.

L'équipe pédiatrique régionale, regroupe des professionnelles des CHU de Brest et de Rennes.

Contact : epred.bretagne-est@chu-rennes.fr

Ressources : [EPRRED Bretagne \(padlet.com\)](https://padlet.com)

Enfants en danger ? Parents en difficulté ? Composez le 119 « allo enfance en danger »

Gratuit, ouvert 24h/24, 7j/7

Les appels sont confidentiels et traités par des professionnels de l'enfance.

VOIR
AUSSI

- Alerte enfant en danger - Département d'Ille-et-Vilaine
- Guide information préoccupante et signalement - Département d'Ille-et-Vilaine
- 119